

TEST SALIVAIRE AU THC POSITIF MAIS PERDU PAR LE GENDARME

Par **Profil supprimé** Posté le 16/12/2019 à 14h48

Bonjour,
J'ai été contrôlé par une patrouille samedi et le test salivaire a été positif au THC. Hier l'agent m'appelle pour me dire qu'il a besoin de refaire le prélèvement car il a perdu le test. J'ai accepté car il ne m'a pas trop donné le choix.
Ma question est: est ce que c'est légal?
En plus je viens de récupérer mon permis après une suspension de 6 mois pour usage de stupéfiants en 2018 et j'ai commencé une formation pour poids lourd. J'ai essayé d'expliquer ma situation au gendarme qui m'a dit qu'il va essayer de retarder au max ma convocation. Qu'est ce je risque? L'annulation de mon permis?
Je suis vraiment perdu... je risque de perdre ma femme qui ne veut plus me soutenir car j'ai récidivé. Ce que je peux vous dire c'est de prendre le courage s'arrêter, vous risquez de tout perdre et franchement ça n'en vaut pas la peine

1 RÉPONSE

Moderateur - 16/12/2019 à 18h02

Bonjour Vallon9374,

Nous vous conseillons de prendre conseil auprès d'un avocat car il nous semble que cette erreur du policier invalide tout simplement la procédure. Ce n'est pas votre faute et compte tenu des enjeux derrière (votre travail, votre couple), il n'est pas sûr que cela soit une bonne idée de refaire un prélèvement ou un test "volontairement" à moins que cela soit dans l'optique justement d'obtenir un vice de procédure (est-ce pour vous donner ce "coup de pouce" que le gendarme vous reconvoque ?).

C'est en tout cas une manière de faire très surprenante.

A moins, autre hypothèse, qu'une enquête ait été ouverte pour autre chose ?

Bref, nous vous conseillons de consulter un avocat spécialisé dans ces questions.

Cordialement,

le modérateur.
